



TUNISIE : LA CROISSANCE DEVRAIT ATTEINDRE 4% D'ICI 2022 SELON LE FMI

Le 23 mars 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie.

Dans le communiqué pub lié à l'issue de cette consultation, les membres du conseil d'administration du fonds reconnaissent que la Tunisie est confrontée à des difficultés économiques et sociopolitiques. Les chocs négatifs, les dérapages de la politique économique et les retards pris dans les réformes structurelles ont entravé la reprise économique et aggravé la vulnérabilité macroéconomique. Compte tenu de la mise en œuvre insuffisante du programme et des risques élevés qui pèsent sur celui-ci, les administrateurs exhortent les autorités à renforcer leur engagement à appliquer le programme et à prendre des mesures décisives et urgentes pour placer les finances publiques sur une trajectoire plus tenable, corriger la hausse de l'inflation et la baisse des réserves, et assurer la stabilité macroéconomique. Ils s'accordent de manière générale sur le fait que le recours à des revues trimestrielles faciliterait la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.

Les administrateurs recommandent aux autorités de procéder avec détermination à l'assainissement budgétaire. Pour augmenter les dépenses d'investissement et les dépenses sociales, les mesures d'assainissement doivent donner la priorité au relèvement des recettes fiscales et à la limitation des dépenses courantes. Les administrateurs appellent les autorités à renforcer le recouvrement de l'impôt, à appuyer les départs volontaires pour les fonctionnaires, à éviter les nouvelles augmentations salariales si la croissance ne dépasse pas les prévisions et à appliquer une hausse trimestrielle du prix des produits pétroliers. Ils applaudissent les mesures prises par les autorités pour préserver une protection sociale adéquate, notamment par des réformes équitables et durables du régime des retraites. Ils soulignent également l'importance de programmes ciblés pour les catégories de population les plus vulnérables.

Les administrateurs se félicitent également du récent relèvement du taux directeur. Ils indiquent qu'un nouveau durcissement de la politique monétaire sera nécessaire pour atténuer l'inflation. La réduction des interventions sur le marché de change et l'assouplissement du taux de change contribueraient à améliorer le solde des transactions courantes et à reconstituer les réserves internationales.

Toutefois, selon le FMI, des réformes supplémentaires s'imposent dans le secteur financier. Ils encouragent les autorités à s'appuyer sur leurs réalisations récentes, dont l'établissement de l'instance nationale de lutte contre la corruption, et à accélérer les initiatives telles que le guichet unique des investisseurs et l'adoption de lois facilitant la réduction des portefeuilles de prêts improductifs des banques. Les administrateurs relèvent que les améliorations apportées au régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aideront la Tunisie à pallier les insuffisances dans ce domaine.

Le FMI invite par ailleurs, les autorités tunisiennes à redoubler d'efforts pour achever la réforme de la fonction publique, optimiser la sélection et l'efficacité des projets publics d'investissement, ainsi qu'améliorer la gestion des entreprises publiques. Ils rappellent également que l'accent doit être mis sur la réforme du secteur de l'énergie, pour régler notamment la question des subventions. Ils encouragent les autorités à progresser encore dans l'amélioration du climat des affaires, notamment en poursuivant la rationalisation du cadre réglementaire, ainsi qu'à promouvoir la bonne gestion publique et la transparence.

Globalement, le FMI estime que les perspectives à moyen terme pour l'économie tunisienne restent favorables, avec une croissance qui devrait atteindre 4 % d'ici 2022. Ces perspectives s'appuient sur l'hypothèse de l'application soutenue de réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires, à élargir l'accès au financement, ainsi qu'à moderniser les institutions budgétaires pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité. Les progrès enregistrés récemment, dont l'établissement de l'instance nationale de lutte contre la corruption, la création du guichet unique des investisseurs, les contrats de performance conclus avec les banques et les entreprises publiques, ainsi que les lois facilitant la réduction des prêts improductifs octroyés par les banques, vont dans ce sens.

Source : tustex